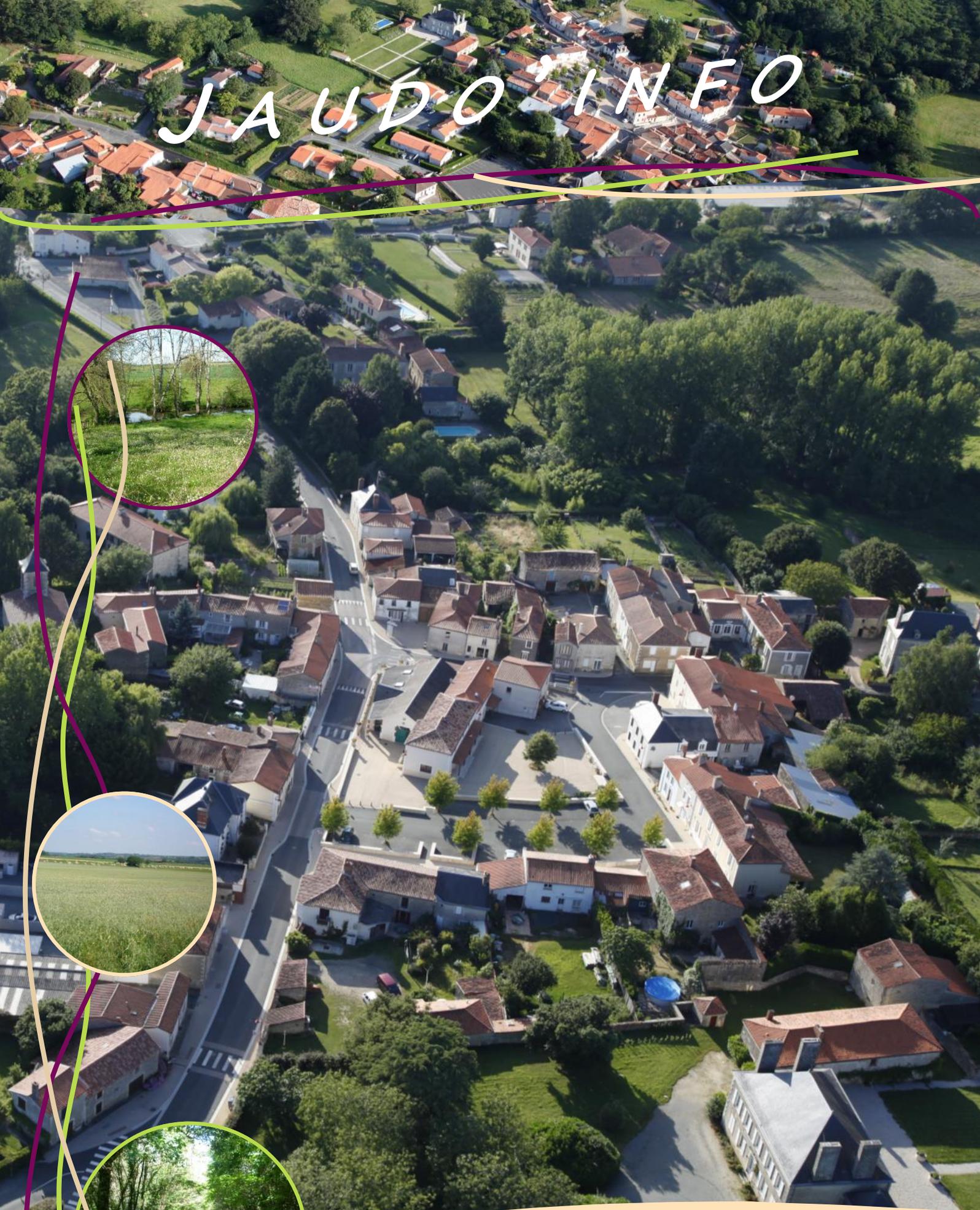


JAUDONNIÈRE INFO



2^{ème} semestre 2020

Commune de la Jaudonnière

Editorial

Etat Civil - Année 2020 Page 2

Mot du Maire Page 3

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal Pages 4-8

A Vendre Maisons Page 9

L'influenza aviaire Page 10

Arbres, Haies, Plantations en bordures ? Page 10

Déploiement de la fibre optique Page 10

Travaux de voirie session 2020. Page 11

Foyer des Jeunes Page 11

Vie Associative

Comité des Fêtes - La Jaudonnière Page 12

Jaudo-Fit Page 12

Handball - CJVHB Pages 12-13

Rythm et Zum Page 13

Union Nationale des combattants Page 14

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque Page 14

Vie Scolaire

L'école André Drapeau 2020-2021 Page 15

Il était une fois...

Aux origines de notre Histoire. Pages 16-17

Savoir Vivre

Animaux en divagation Page 18

Il est interdit de brûler... Page 18

Infos diverses

Les Sapeurs-Pompiers Page 19

France Services à Chaillé les Marais. Page 19

Paroisse Catholique Page 20

Secours Catholique Page 20

Polleniz. Page 21

L'association ADMR Page 21

Maison du Maître de Dignes Page 22

Infos diverses, diverses... Page 23

tat civil - Année 2020.

Naissances

Pierre THAURIN né le 11 mars 2020
 Toukane L'HENORET né le 22 avril 2020
 Halim REINHARD ABDOUNI né le 18 juin 2020
 Nassim FREDEAU né le 13 juillet 2020
 Nino FRADIN né le 18 août 2020
 Ambrine GORGE née le 10 septembre 2020
 Inaya MCHINDRA née le 19 septembre 2020
 Maïna JULIE NASSUR née le 24 octobre 2020
 LÉVÊQUE Nathanaël né le 10 décembre 2020,

Mariages

Mathieu BONNIN et Flora DI BELLO
 mariés le 7 mars 2020
 Louis Marie CHABOT-MORISSEAU
 et Anne-Maëlle BOUILLAUD
 mariés le 20 juin 2020
 Francis DUBUS et Corinne VACHÉ
 mariés le 12 septembre 2020



Décès hors commune mais inhumation à La Jaudonnière

Madame Jeanne BERNIER
 Veuve CROMBEZ
 décédée le 16 janvier 2020
 Madame Madeleine GILLIARD
 Veuve RAIFFAUD
 décédée le 15 septembre 2020



Naissance à la Jaudonnière.

Depuis plus de 50 ans, la mairie n'avait pas eu l'occasion d'inscrire à l'état civil une naissance. Le 10 décembre 2020 un enfant, dont les parents sont originaires de St Philbert, est né fortuitement sur notre commune. Pour Nelly notre secrétaire c'est une première et c'est avec plaisir qu'elle a pu remplir les pages de l'état civil. Félicitation aux parents, et vœux de bonheur à Nathanaël.



Mot du Maire.

Chers amis,



Cette année 2020 ne se termine pas comme elle avait commencé, joyeuse et optimiste. En effet, elle restera marquée par l'arrivée d'un virus inconnu, la Covid 19, qui a nécessité de nombreux sacrifices pour chacun d'entre nous, aussi bien sur le plan personnel que professionnel : rester confiné, interrompre les rencontres avec les proches, limiter les activités, être contraint de ne plus pouvoir travailler ou travailler différemment ; respecter des distances et mettre en place des gestes barrières.

Et malheureusement, les fêtes de fin d'année ne pourront se dérouler comme à l'accoutumée. Même s'il ne nous est pas interdit de les fêter en famille ou entre amis, certaines restrictions s'imposent à nous. Restrictions qu'il faut comprendre comme étant un « mal » nécessaire au maintien de la santé de chacun, puisque les dernières semaines nous ont montré que nous n'étions pas épargnés au sein de notre commune. Nous devons rester vigilants. A titre très exceptionnel, et je l'espère unique, il va falloir repenser notre manière de passer cette période de fêtes pour espérer pouvoir profiter de nos proches un peu plus tôt, ensuite.

Comme vous le savez, du fait de la Covid 19, la mise en place du nouveau conseil communal a été tardive. Néanmoins, les différentes commissions sont désormais installées. Un état des lieux, de ce qui a été fait et de ce qu'il y a à faire, a été établi. Le conseil, maintenant mis en place, est à pied d'œuvre pour continuer le travail déjà entrepris par nos prédécesseurs. Et comme le disait Frédéric, l'année dernière, beaucoup reste à faire. De nouveaux projets potentiels ont donc émergé. Vous pourrez voir aussi, à travers la lecture de ce bulletin, que nous avons, en partie, axé ce mandat sur la communication. Les adjoints, les conseillers et moi-même sommes à votre écoute et ne manquerons pas

de répondre à vos demandes (dans la mesure du possible). Comme il avait été précisé dans le bulletin précédent, une permanence est mise en place à la mairie le samedi matin de 10h à 12h. Vous pourrez aussi trouver de multiples informations sur le site internet de la commune, mis à jour par des membres de la Commission Communication, ainsi que sur sa page Facebook créée cette année.

Malheureusement, au vu du contexte sanitaire actuel, **nous ne pourrons pas nous retrouver début janvier 2021 pour les vœux de l'année à venir**, que j'aurais eu à cœur de vous présenter. Mais je tenais aussi à vous dire que ce n'était pas pour cela que nous devions arrêter tout projet. Les problèmes rencontrés cette année, ne doivent pas être un obstacle au bon déroulement de la vie de la commune.

Je souhaite que nos artisans et nos entreprises reprennent à nouveau une activité normale. J'aimerais que nous puissions à nouveau, dès 2021, organiser notre 14 juillet et que les associations puissent elles aussi organiser leurs manifestations.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué tout au long de cette année si particulière. Ils ont fait preuve d'investissement malgré les contraintes qui s'imposaient à eux et ont su maintenir la qualité des services rendus pour les habitants de la commune.

Je reste persuadé que l'avenir s'annonce meilleur, que nous allons réussir à faire face à ces nouvelles contraintes et que nous allons pouvoir petit à petit recommencer à nous retrouver. Nous sommes probablement à l'aube d'une nouvelle manière de vivre, à nous de la construire ensemble. Et comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Alors, en attendant de nous retrouver, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et, de prendre soin de vous et de vos proches.

Yann PELLETIER





IMPORTANT



En raison du
contexte sanitaire,
les traditionnels
VŒUX DU MAIRE,
sont ANNULÉS.

Les réunions du Conseil Municipal.

SEANCE DU 7 JUILLET 2020



2^{ème} ARRET DU PROJET DU PLUI DE L'EX PAYS DE S^{TE}-HERMINE

Frédéric DESCHAMPS, ancien maire, ayant suivi le dossier depuis le début a été invité à présenter l'historique et l'état d'avancement de ce dossier. Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur le document qui tient compte de certaines observations émises par des Personnes Publiques Associées et la CDPENAF et a conduit à des modifications du 1er projet. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le 2ème projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Pays de Sainte-Hermine.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

↳ PROPRIETE DE M. GOUPIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble appartenant à M. GOUPIL Jacky, cadastré section B n°1524, n°1526 et n°1536 sise 17, Rue de l'église - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 982 m².

↳ PROPRIETE DE M. GODREAU FRANCOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. GODREAU François, cadastrée section A n° 1028, n° 1030, n° 1033 et ZB n°7 sise 20 chemin de Moulin Neuf - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1941 m².

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE SUD VENDEE LITTORAL, EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV

Le Conseil Municipal est appelé à désigner, un (e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour siéger au Comités Territoriaux de l'énergie (CTE)

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le Conseil Municipal élit :

- ↳ M. Sylvain BOISSEAU comme délégué titulaire au sein du SYDEV
- ↳ M. Bernard FICHET comme délégué suppléant au sein du SYDEV

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le Conseil Municipal, propose une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'une famille pour avancer l'heure d'accueil des enfants à la garderie à 7 heures 15 au lieu de 7 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix « pour » et 2 « abstentions », adopte les nouveaux horaires à l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 avec une heure d'accueil à 7 heures 15.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal est informé que le poste d'agent affecté à l'accueil périscolaire est disponible. Il convient donc, pour les besoins du service, de recruter un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1er septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après être passé au vote, par 12 voix « pour » et deux abstentions, autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel en charge de la garderie et d'inclure le ¼ d'heure supplémentaire de surveillance dans le temps de travail de l'agent.

LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les ordinateurs de l'école publique sont vétustes et informe que dans le projet « Label Ecole Numérique 2020 » nous pourrions bénéficier d'une subvention de l'Etat de 50 % de la dépense engagée.

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » et 2 « abstentions », accepte le principe d'acquiescer des ordinateurs pour l'école publique André DRAPEAU, et sollicite une subvention de l'Etat au titre du Programme « Label Ecoles Numériques 2020 »



SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020



VENTE DE LA MAISON DE M. DRAPEAU – 24 CHEMIN DE MOULIN NEUF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 juillet 2019, le précédent Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la vente de ce bien en conservant la parcelle de jardin, située en face de la maison, pour l'aménager en espace de loisirs. Aucune démarche n'ayant abouti en ce sens, M. le Maire demande à la nouvelle assemblée son avis sur ce dossier

Le Conseil Municipal, après être passé au vote à main levée, mandate M. le Maire pour solliciter une estimation de ce bien auprès des agences immobilières CHANTIMMO et FRUCHET de Chantonnay, et éventuellement UN TOIT POUR SOI de Chantonnay ainsi que Maître Hélène AUVINET, notaire à La Caillère-Saint-Hilaire.

FOYER DES JEUNES

Le Conseil Municipal est informé de la fermeture du foyer des jeunes depuis fin août jusqu'à nouvel ordre suite à des plaintes pour tapage nocturne. Cette fermeture fait suite aussi au mauvais état du sol qui rend dangereux l'utilisation du local par du public et à la dégradation d'une porte intérieure.

Une rencontre est programmée avec les jeunes le samedi suivant.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

↳ PROPRIETE DE M. SYRE ET M^{ME} MARTEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble, concernant la propriété appartenant à M. SYRE Philippe et M^{me} MARTEAU Sandrine, cadastrée section ZH n° 56 sise 47 Route du Grand Mitteau - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1850 m².



SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

↳ PROPRIETE DE M. ET M^{ME} MAROLLEAU ALAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption

pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. et M^{me} MAROLLEAU Alain, cadastrée section ZA n° 32 et n°33, sise 8 route de la Monerie - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1600 m².

↳ PROPRIETE DE M. ET M^{ME} LAVAU MICHEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. et M^{me} LAVAU Michel, cadastrée section B n° 595, n°596 et n°1519, sise 14 rue du Château - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 4751 m².

↳ PROPRIETE DE M. ET M^{ME} AUFFRET PATRICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. et M^{me} AUFFRET Patrice, cadastrée section B n° 1126, sise 22 place de la Liberté - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 781 m².

↳ PROPRIETE DES CONSORTS BLANCHARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à Messieurs BLANCHARD Christophe, Jean-Pierre et Joël, cadastrée section A n° 1120, sise 13 La Monerie - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 724 m².

↳ PROPRIETE DE M. BRIAT ET MELLE DEVINEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. BRIAT Damien et M^{elle} DEVINEAU Mathilde, cadastrée section A n° 441, n°436 et n°1196, sise 22 route du Loup Pendu et Pareds - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 3593 m².

COMMISSION CIMETIERE

M. FICHET expose qu'il y a urgence à numéroter les tombes et à sectoriser le cimetière car actuellement on ne dispose que d'un plan papier manuscrit. Les concessions seront ensuite répertoriées sur un document Excel ce qui entraîne un travail important de saisie.

M. QUECHON préconise que pour chaque concession on dispose d'informations sur la durée ainsi que les défunts inhumés.

Afin de réduire le désherbage, M. BOISSEAU ajoute qu'une demande de chiffrage est en cours concernant le bitume de l'allée principale et éventuellement d'une autre allée. Une réflexion est aussi engagée sur la création d'une seconde entrée, dans l'ancien cimetière, afin de faciliter l'accès des entreprises devant intervenir avec des véhicules.



CONTRAT DE BALAYAGE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de balayage mécanique signé avec la société ATLANTIC BALAYAGE est arrivé à son terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer le renouvellement du contrat avec la société ATLANTIC BALAYAGE de Saint-Fulgent -85250,

CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de location et de maintenance des photocopieurs installés à l'école et à la mairie, arrivent à échéance. Pour une meilleure gestion, il est proposé de renouveler dès à présent le matériel sur les deux sites et ainsi conclure les contrats de location et de maintenance pour la même durée et la même date d'échéance.

Trois sociétés, C'PRO OUEST, KONICA MINOLTA et BOUTIN SAS ont fait des propositions.

Après comparaison, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de la société BOUTIN pour deux appareils de marque CANON iRadance DX et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que certains décors sont endommagés et qu'il convient de les remplacer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant notamment les économies réalisées par l'annulation des fêtes du 14 juillet, accepte l'acquisition de motifs lumineux pour un montant d'environ 2.000,00 €,

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » et 1 voix « contre » décide d'allouer les subventions aux organismes suivants, pour un total de 2.265,00 € :

VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION - 24 CHEMIN DE MOULIN NEUF

M. le Maire communique les démarches accomplies auprès des agences immobilières FRUCHET et CHANTIMMO, en vue d'obtenir une estimation du bien.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de vendre la

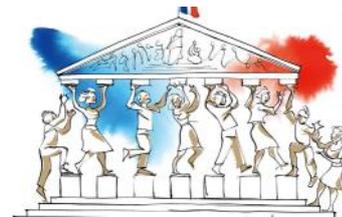
maison d'habitation et ses dépendances sises 24 chemin de Moulin Neuf, au prix de départ de 150.000,00 € et de ne pas confier la négociation du bien à une agence immobilière.

DEMANDE CESSION RUE DU FOUR BANAL

M. le Maire fait part d'une demande de cession et de modification cadastrale de la rue du Four Banal.

L'agent immobilier en charge de la vente de la propriété de M. Corentin FARNAULT sollicite la cession d'une partie de la Rue du Four Banal pour obtenir une parcelle de terrain privatif.

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité de cette voie communale, dénommée Rue du Four Banal, pour les propriétés riveraines, par 12 voix « contre » et une abstention, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande présentée par M. FARNAULT sous-couvert de M. REMY, conseiller immobilier.



SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du résultat de la consultation auprès des entreprises : CHARIER TP montant TTC 44 604,10 €, EIF-FAGE montant TTC 38 869,90 €, COLAS montant TTC 38 179,82 €

Le Conseil Municipal, décide donc de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Sainte Hermine -85210-, pour un montant de 38 869,90 € TTC, compte tenu du faible écart financier entre les deux entreprises les mieux-disantes, et, considérant la proximité de l'entreprise EIFFAGE, et, en référence aux nombreux chantiers exécutés avec professionnalisme sur la commune.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'une convention conclue avec notre collectivité Vendée Eau assure pour notre compte, avec SUEZ son délégataire eau potable, la facturation et le recouvrement de la part « assainissement collectif ».

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour 1 % et 3 voix pour 1,5 %, décide une augmentation de 1 % de la redevance assainissement pour l'année 2021 et fixe les tarifs de la façon suivante : Abonnement annuel : 58,28 € HT, Prix du m3 d'eau consommé : 1,1372 € HT

TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1er mars 2012. Cette réforme a été voulue pour simplifier et rendre plus lisible les taxes d'urbanisme dont doivent s'acquitter les bénéficiaires d'une autorisation de construire.

Le Conseil Municipal, décide de reconduire le taux de 1% appliqué à la taxe d'aménagement ainsi que les exonérations de plein droit prévues par le code de l'urbanisme.

ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne habilitation au Centre de Gestion pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTE ELECTORALES

M. le Maire expose que dans chaque commune, une commission de contrôle est mise en place afin d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tous recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur rencontre et de s'assurer de la régularité des listes électorales (article L.19 du code électoral). Et qu'il convient de désigner un conseiller municipal de la commune et d'un délégué de l'administration

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne M. QUECHON au titre du conseil municipal et M^{me} Sylvie LIEVRE en tant que délégué de l'Administration.

APPEL AUX DONS POUR LES COMMUNES SINISTREES DES VALLES DES ALPES-MARITIMES

M. le Maire rappelle que le 2 octobre dernier, le département des Alpes-Maritimes a été fortement touché par la tempête Alex et particulièrement les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée. Aussi, l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et deux abstentions, décide de participer à allouer une aide de 600 € (soit 1 € par habitant) envers les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.



SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

PROPRIETE DE M. DEVAUD ET M^{ME} AUZOLLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble concernant la propriété appartenant à M. DEVAUD Pascal et M^{me} AUZOLLES Sandra, cadastrée section A n° 496 et n°1088, sise 20 Rue des Métairies - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 2342 m².

ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement du contrat d'entretien du terrain de football.

Le Conseil Municipal, après être passé au vote à main levée, par 14 voix « pour » et une abstention, décide de confier l'entretien du terrain de football à l'entreprise Méridionale Environnement pour l'année 2021 pour un montant de 5.568,00 euros TTC incluant la taille de la haie et l'évacuation des déchets, ainsi que l'entretien du terrain stabilisé pour 882,00 euros TTC.

MESURE DE L'ACTIVITE VOLUMIQUE DU RADON A L'ECOLE PUBLIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018, prévoit une obligation de surveillance de l'exposition au radon dans notre école et oblige notre commune à procéder au mesurage de l'activité volumique en radon par un organisme agréé.

Suite à sollicitation, deux bureaux d'étude ont communiqué des propositions, à savoir, ADX Expertise pour un montant de 732,00 € TTC et Mission Diag pour un montant de 1.080,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de confier la mesure de l'activité volumique du radon de l'Ecole Publique de La Jaudonnière, au bureau d'étude ADX Expertise basé à Château-Gontier -53200-, pour un montant de 732,00 € TTC.



REPLACEMENT DES BLOCS DE SECOURS A LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient de remplacer les 9 blocs de secours ainsi que les 4 blocs d'éclairage d'ambiance installés à la salle des fêtes. Trois entreprises ont été sollicitées, ESCIE, SAS BERNARD Associés et BOUTET Entreprise.

Le Conseil Municipal, après être passé au vote à main levée, par 12 voix « pour » et deux abstentions, décide de retenir la proposition de l'entreprise BOUTET d'Antigny -85120-, pour un montant de 1.687,79 € TTC.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il incombe à la commune d'entretenir la voirie communale et ajoute que tous les ans, une entreprise intervient pour procéder aux travaux de débroussaillage et de broyage. Trois entreprises ont été consultées, LEVESQUE Francis, ROULLEAU Vincent et AUMAND,

Le Conseil Municipal, après être passé au vote à main levée, décide de confier l'entretien des voies communales à la SARL AUMAND basée à Marsais-Sainte-Radegonde -85570-, pour un tarif horaire de 55,00 € HT pour le débroussaillage et de 65,00 € HT pour le passage de lamier.



SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

CONTRATS D'ASSURANCE GROUPAMA

Le Conseil Municipal, décide, de renouveler le contrat risque souscrit auprès de Groupama pour une cotisation annuelle de 5 104,57 € TTC sans franchise (moins une bonification de 380,84 € par rapport à l'année 2020, qui s'explique par le fait que la commune déclare peu de sinistres) et de souscrire auprès de GROUPAMA un nouveau contrat intitulé « mission collaborateur », à compter du 1er janvier 2021, moyennant une cotisation annuelle de 216,63 € TTC.

DESIGNATION DU DELEGUE AU CONSEIL LOCAL « LAY BOCAGE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Bernard FICHET en qualité de délégué au Conseil local « Lay Bocage ».

EFFACEMENT DES RESEAUX

Suite à une proposition du SYDEV le conseil est appelé à se prononcer sur un programme d'effacement des réseaux dans le village de Pareds en lien avec le déploiement de la fibre optique prévu pour 2022. Le Conseil Municipal, décide, sans aucun engagement, de lancer une étude détaillée sur le projet qui consiste à enfouir tous les réseaux dans le village de Pareds ainsi que le carrefour de La Gare.

COVID-19

CORONAVIRUS

pour se protéger et protéger les autres :



Évitez de vous toucher le visage avec des mains non lavées



Lavez-vous les mains aussi souvent que possible avec du savon ou du gel hydro-alcoolique



Toussez ou éternuez dans votre coude, changez de mouchoirs à chaque utilisation



Si vous êtes malade, couvrez-vous la bouche et le nez



Saluez sans se serrer la main, évitez les contacts



Limitez vos déplacements

V Vendre Maisons avec Dépendances Village de Pareds à Gidouin.

La commune de la Jaudonnière met en vente :

Une maison de caractère en pierre d'environ 183m2 habitable composée :

↪ Au Rez-de-Chaussée : Entrée avec Placard et escalier : 9,93 m2, Séjour avec cheminée : 28,48 m2, Salon avec cheminée : 28,48 m2, Cuisine avec cheminée : 24,85 m2, Dégagement : 4,34 m2, Wc : 1,88 m2, Salle de Bains : 2,88 m2, Cellier : 16 m2

↪ 1^{er} étage : Dégagement : 3,97 m2, Chambre avec cheminée : 27,98 m2, Chambre : 28,81 m2, Salle de Bains : 6 m2

↪ Grenier à aménager d'environ 50 m2



Une annexe, ancienne maison d'habitation de 22 m2 environ avec cheminée et cave en dessous

Diverses dépendances, garages, un four à pain :
111 m2 environ

Travaux à Prévoir



Condition de la vente :

Visite à partir du 1^{er} mai 2021, contacter la mairie

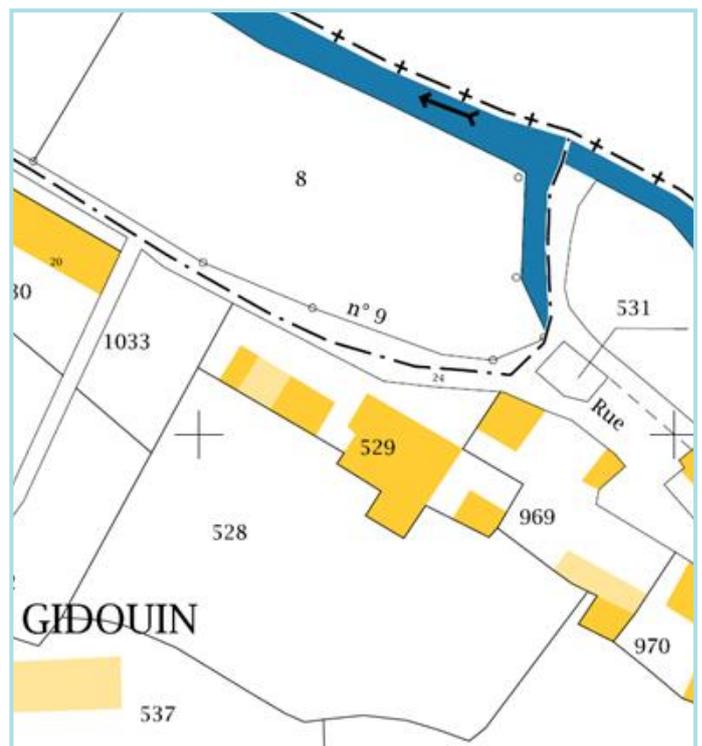
Vente au plus offrant.

Offre à déposer sous plis cacheté en mairie pendant les heures d'ouvertures au plus tard le 30 juin 2021.

Ouverture des plis le 6 juillet 2021 lors d'une réunion de conseil municipal.

Prix de départ défini par le conseil **150 000 €.**

Terrains			
Section	Numéro	Lieudit	Contenance
A	969	24 Chemin de Moulin Neuf	1 120 m2
A	528	Gidouin	2 035 m2
A	529	Gidouin	420 m2
			3 575 m2



L'influenza aviaire.

Depuis le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais également en Allemagne et au Royaume-Uni. Même si la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme, l'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Des mesures de prévention suivantes sont désormais rendues obligatoires dans toutes les basses-cours de Vendée:

- ↳ Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel.
- ↳ Confinement des volailles ou mise en place de filets de protection.
- ↳ Surveillance quotidienne des animaux.
- ↳ Mettre à l'abri les points d'alimentation et d'abreuvement (à minima les couvrir).
- ↳ Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination.
- ↳ Limiter l'accès aux personnes indispensables à l'entretien.



- ↳ Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé.
- ↳ Ne pas utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.
- ↳ Ne pas se rendre dans un autre élevage de volaille.



Des agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations vont effectuer des contrôles sur le terrain et lorsqu'ils constateront un non respect des règles (notamment l'absence de claustration ET l'absence de filet), laisseront dans les boîtes aux lettres des particuliers des avertissements.

Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire

Arbres, Haies, Plantations en bordure de voirie, qui entretient ?

Les propriétaires de haies, en bordure de voie, ont la charge de tailler, élaguer les buissons, les arbres ou les plantations diverses, afin d'empêcher que les branches ou les racines n'empiètent sur la voie communale.

Tout ce qui empiète sur la voirie communale, risque de gêner la circulation des piétons et des véhicules, de masquer la signalisation et d'encombrer les fils des réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage public...)

L'article L. 2212-2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

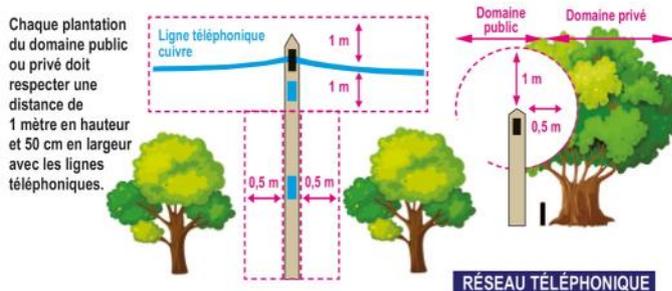
Il en va de la responsabilité de chacun.

Déploiement de la fibre optique.

Le déploiement de la fibre optique se fera majoritairement sur le réseau aérien existant et principalement sur le réseau téléphonique.

Sur notre commune beaucoup de câbles aériens sont enchevêtrés dans la végétation. Vendée Numérique porteur du projet invite les propriétaires de haies proches des réseaux aériens (téléphone, électricité) à procéder d'ores et déjà à l'élagage comme ci-contre avant 2022.

Quelles sont les distances à respecter ?



Travaux de voirie session 2020.

Après avoir fait le point sur l'état des routes de la commune, la nouvelle commission voirie composée de Sylvain B, Bernard F, Stève B, Julien Q, Céline M et Stéphane R a proposé d'engager des travaux.



La route du Peu, Le carrefour des usines (rue du Turgeau) ainsi que le chemin du Coteau ont été refaits en enrobé. Les routes de la Reinière et de la Faucherie ainsi que la route de la Manjourie seront refaites en bi-couche dès le printemps.



Devis travaux voirie 2020 (1,123km)		
Route	Longueur (ml)	Montant HT
Route du Peu	430	13696
Rue du Turgeau	140	6510
Chemin du coteau	100	4300
Route de la Reinière	203	3502
Route de la Faucherie	170	3009
Route de la Manjourie	80	1375
Total		32392
		TVA 6478
		Total TTC 38870



C'est l'entreprise Eiffage qui a été choisie pour la réalisation des travaux.

La commission se réunira dès le début de l'année afin de prévoir et d'organiser les prochains travaux.



Foyer des Jeunes.

Le Conseil Municipal souhaite organiser une réunion publique dès que la situation sanitaire le permettra au sujet du foyer des jeunes.

Cette année 2020 n'a pas permis à nos jeunes de faire vivre leur association comme à l'accoutumée.

De plus, nous avons dû le fermer car le bâtiment actuel ne permet pas de pouvoir les accueillir en toute sécurité.

Lors de cette réunion, nous souhaiterions que les adhérents actuels et tous ceux qui seraient intéressés pour rejoindre cette association (à partir de 14 ans) puissent exprimer leurs idées et projets afin que le foyer puisse perdurer dans le temps dans de bonnes conditions.

Nous vous tiendrons informés de la date de cette réunion.

Passez tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe municipale

Comité des Fêtes - La Jaudonnière.

Juste quelques mots pour vous dire que vu les conditions sanitaires actuelles, nous n'avons pas été en mesure d'organiser l'Assemblée Générale, initialement prévu le 20 novembre.

Peut-être pourrons-nous organiser notre marche gourmande le 05 juin 2021... Nous vous tiendrons au courant suivant l'évolution de la crise.



Nous tenons à remercier Nathalie Auffret pour tout le travail effectué pendant tout ce temps passé avec nous : **Merci Nathalie !**

Tout le bureau vous souhaite une bonne fin d'année en souhaitant que « corona » s'en aille et nous laisse tranquille pour 2021.

LE BUREAU

Jaudio-Fit.

Cette année en raison de la crise sanitaire, la Josphine n'a pas pu avoir lieu à la Roche Sur Yon. C'est pourquoi l'association Jaudio-Fit de la Jaudonnière qui regroupe une trentaine d'adhérentes (adultes et adolescentes) a tenu à marquer cet évènement départemental qui réunit des milliers de femmes.



Les licenciées qui viennent le vendredi soir

En effet, les cours de fit, de strong, de cardio de la semaine animés par Christelle Boisseleau étaient donc sous le signe d'Octobre Rose.

J'invite les personnes qui veulent nous rejoindre à venir tous les mercredis soir et/ou le vendredi soir à la salle de sports. (1 cours d'essai gratuit).



Les licenciées qui viennent le mercredi soir

Pour tous renseignements, merci de me contacter : **06 81 63 71 10**, Nathalie Tardé (Présidente).

Handball - CJVHB.

Depuis 1981, nous avons la chance d'avoir un club de hand au sein de la commune. Il a été porté par des gens motivés, et, des moments de partage et de joie formidables ont eu lieu autour de ce sport.

Nous avons fédéré de nombreuses personnes et avons pu avoir des équipes allant de l'école de hand, aux loisirs en passant par le hand adapté et le hand fauteuil, sans oublier nos séniors et nos jeunes !!!

Sans être nostalgique, c'est plutôt une démarche logique qui s'est mise en place, peu à peu, pour aboutir

à une fusion... Et oui cela faisait quelques années que certaines de nos équipes « jeunes » puis seniors féminins étaient en entente avec le club de Chantonnay.

Donc, après un long travail de préparation, nous avons fusionné nos 2 clubs, en ce début de saison 2020/2021, pour devenir le **CJVHB : Chantonnay Jaudonnière Vendée Hand Ball**.



→ est devenu →





Cette fusion nous permet d'avoir des joueurs / joueuses dans chacune des catégories d'âges existantes, et donc, de proposer notre sport à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre.

Nos 235 licenciés peuvent bénéficier des salles existantes sur nos communes.

Vous pourrez donc nous retrouver dès que la situation sanitaire nous le permettra dans l'une de nos salles de sport.

De plus, vous pouvez suivre notre actualité sur notre page Facebook ou nous contacter sur cjvhb2021@gmail.com

En attendant de pouvoir nous retrouver, on l'espère au mois de janvier.

Bonne saison et surtout prenez soin de chacun d'entre vous.

Rythm et Zum.



En cette année si particulière, orchestrée par la Covid qui a décidé de mener la danse partout où elle passe, les séances en présentiel ont dû être réorganisées:

- sur le site du complexe sportif de la Jaudonnière
 - ↳ SENTAO les mercredis de 18h25 à 19h25 (petite salle annexe)
 - ↳ ZUMBA les samedis de 11h15 à 12h15 (grande salle)
- pour la ZUMBA des MERCREDIS de 19h30 à 20h30,
 - ↳ soit sur le site du complexe sportif (grande salle),
 - ↳ soit dans la salle des fêtes (mairie).

Grâce au bulletin communal Jaud'Info, en plus de pouvoir faire la promo de notre association, c'est aussi l'occasion pour RYTHM ET ZUM de remercier la Mairie pour la mise à disposition de sa salle des fêtes, ainsi que le CLUB DE HAND pour avoir revu son organisation afin de nous laisser l'accès à la grande salle du complexe sportif.

En Mars dernier, pendant la première période de confinement, et durant cette seconde période, Christelle ne relâche rien. Notre Coach a su s'adapter en proposant ses séances en ligne sur Facebook qui peuvent se suivre en replay et donc convenir à tous les horaires.

ZUMBA / SENTAO le matin, éloigne le médecin;
ZUMBA / SENTAO du soir, espoir...

Cette crise sans précédent n'a pas encore eu le dessus sur notre volonté de voir vivre notre association et de pouvoir rémunérer notre professionnelle diplômée du sport.

En revanche, cette crise sanitaire fragilise énormément notre trésorerie en termes de fréquentation et donc de revenu.

Aidez-nous à résister :

Nouvelles adhésions, Mécénat,
Aides Financières sont les Bienvenus

Un LIENS RYTHM ET ZUM disponibles via HELLO ASSO, pour faire un don à l'association, valide jusqu'au 31 janvier, contient mon discours en tant que présidente accompagné, d'une petite vidéo animée de nos séances

<https://www.helloasso.com/associations/rythm%20et%20zum%20la%20jaudonniere/collectes/sauvons-notre-asso-version-mixte>



PRENEZ SOIN DE VOUS
« BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE »

ZUMBA ET SENTAO AVEC CHRISTELLE

Ce n'est pas seulement bouger sur de la musique rythmée, c'est pour notre COACH DIPLOMÉE, plus de 30 CHORÉES TRAVAILLÉES, RÉPÉTÉES, MÉMORISÉES, pour que Vous, Mesdames et Messieurs puissiez suivre Christelle, sur des rythmes déchainés, sans avoir à réfléchir

1 COTISATION

2 SEANCES D'ESSAI (sans engagement)

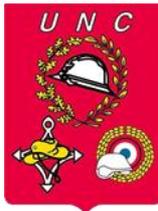
3 SESSIONS PAR SEMAINE

SENTAO	MERCREDI	18H30 – 19H30
ZUMBA	MERCREDI	19H30 – 20H30
ZUMBA	SAMEDI	11H15 – 12H15

Pour plus de renseignement:

<https://www.facebook.com/rythmetzum>
rythmetzum2019@orange.fr

Union Nationale des combattants Section de la JAUDONNIERE.



Malheureusement, cette année, le calendrier de nos manifestations s'est trouvé chamboulé par la COVID et c'est en comité restreint que nous avons été obligés de commémorer nos morts le 8 mai et le 11 novembre. Une délégation composée du Maire, de ses adjoints, du Président de notre section et des porte-drapeaux.



Malgré tout, anciens combattants d'Afrique du Nord et Soldats de France nous souhaitons rappeler à nos mémoires, tous ceux qui ont combattu pour la paix et tous ceux qui combattent encore aujourd'hui. Nous pensons à tous nos soldats qui opèrent en France et

dans les différentes parties du monde, plus particulièrement à ceux qui sont morts pour garantir la paix au cours de cette année 2020.

Osons espérer une reprise normale de nos manifestations en 2021. Osons espérer, que nous tous, anciens combattants, anciens soldats, Conseil Municipal, enfants et parents, citoyens, puissions, nous retrouver les 8 mai et 11 novembre 2021, pour commémorer et se rappeler que la paix est fragile et toujours à rechercher.

Notre association est dynamique et peut encore s'étoffer. Alors, si vous avez servi la nation en tant que militaires, gendarmes, policiers, pompiers, venez nous rejoindre en contactant notre Président Louis BELAUD (tél : 02.51.34.37.13).

Dates à retenir pour 2021

(sous toutes réserves)

Vendredi 19 février,

Assemblée Générale à la salle des fêtes

Vendredi 8 mai,

Commémoration Victoire 1945

Mercredi 11 novembre

Armistice 1918

Samedi 5 décembre

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Au nom de tous nos camarades, nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Les membres du bureau

Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque.

L'année 2020 se termine... Ce fût une année particulière, avec ses ouvertures et fermetures dues aux conditions sanitaires. De ce fait, nous n'avons pas pu organiser les manifestations de Pâques et Halloween.

La bibliothèque est de nouveau ouverte, cela vous permettra de venir emprunter les nouveaux livres que nous avons achetés grâce à la subvention de la Commune. Toutefois, si elle venait de nouveau à fermer, nous mettrions en place un système de drive vous permettant ainsi de continuer à lire.

La bibliothèque est gratuite pour les petits comme pour les grands et est ouverte :

le lundi de 18 heures à 19 heures

le samedi de 11 heures à 12 heures

Venez nombreux et prenez soin de vous !



Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

L'école André Drapeau 2020-2021.

Cette année, l'école compte 64 élèves. Ils sont répartis dans les classes de Madame Mireille GUILMINEAU (Maternelle) avec l'aide de Dominique BOUILAUD (ATSEM), de Madame BERNIER (CP-CE1-CE2), Monsieur Thomas GUINAUDEAU (CM1-CM2).

En maternelle, une réflexion a été menée en langage sur le rôle de l'école dans la vie de l'enfant. La maîtresse a posé la question : « L'école, ça sert à quoi ? ». Voici les réponses des enfants : A jouer dans la classe, jouer avec les autres dehors, faire du vélo ; A faire des dessins et des coloriages ; A bien travailler pour apprendre à lire et à compter ; A se préparer pour le CP ; A avoir des amis ; A faire des jeux ensemble ; Moi je suis toujours pressé d'aller à l'école ; J'adore faire des dessins et écrire ; A aider les autres ; Ce serait triste tout seul, on s'ennuierait.



Également, MOUSTACHE est la mascotte de la classe. C'est un petit compagnon qui participe à la vie de la classe tout au long de l'année. Moustache est notre copain. C'est le « doudou » de toute la classe. Il change de manteau chaque matin selon la couleur du jour. Nous sommes tristes, il ne peut plus aller dans les familles en raison du coronavirus.

Les super-héros du quotidien chez les CP-CE1-CE2 profitent leur vie d'écolier. Des enfants de la classe ont planté du lupin dans le jardin. De vrais jardiniers ! Les CP apprennent à lire et à écrire. Ils apprennent à calculer. Les CE1 et les CE2 lisent des textes, les transforment pour apprendre les verbes, les déterminants, les noms communs, les noms propres... On travaille bien !

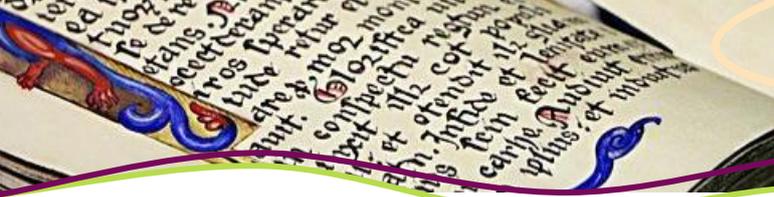
La classe suit les aventures des skippers du Vendée Globe. Une bonne occasion de découvrir les bateaux, les cartes, les continents, les océans...



Les CM1-CM2 ont poursuivi le projet interrompu l'an passé à cause du contexte sanitaire. Avec l'aide de M. Benjamin SIREAU, ils ont réalisé leur premier jeu de cour. Ainsi, ils ont dû exploiter tout leur savoir-faire mathématique pour schématiser, mesurer, convertir des mesures, calculer. Ils ont appris à utiliser des instruments comme le décimètre pour tracer au sol. Chaque élève a pu peindre les différentes parties du jeu des petits chevaux avec beaucoup de sérieux et de plaisir. Les CM1-CM2 peuvent être fiers de leur premier projet artistique ! Bravo à eux !



Pour tout renseignement concernant l'école, Vous pouvez contacter le directeur, M. GUINAUDEAU 02.51.34.34.43. Ou sur le blog de l'école ([blog passerelle école de la Jaudonnière](#)).



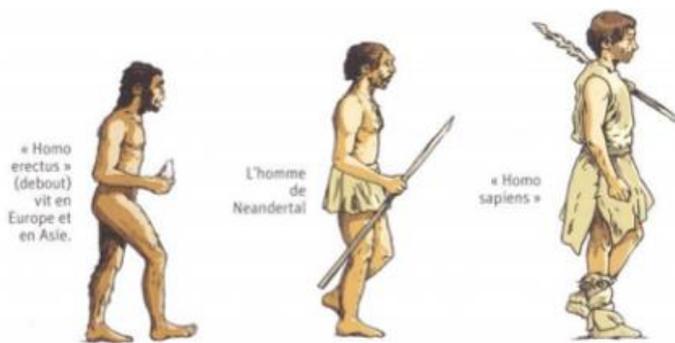
Aux origines de notre Histoire.

Le Paléolithique :

Le peuplement de notre commune est très ancien, car il commence dès le paléolithique, vers 1 000 000 av. JC, lors de la glaciation de Günz, nos territoires sont colonisés par des petits groupes d'Homo erectus venus d'Afrique. Aux alentours de - 400 000 ans, une seconde vague de peuplement arrive d'Asie.

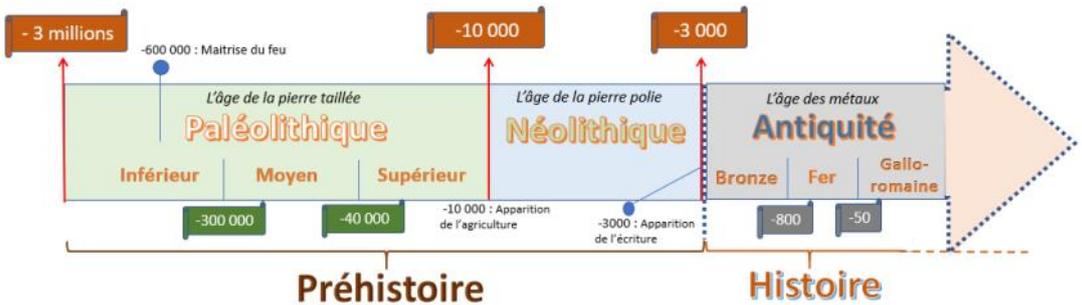
Vers - 280 000 ans, des hommes d'Afrique du Nord s'installent en France, ils façonnent des outils bifaciaux en amande, à la pointe acérée, fixée au bout d'un manche ou servant de hache.

Vers -200 000 à -35 000 av. JC., les hommes de Neandertal sont présents sur l'ensemble du territoire correspondant à la France actuelle. Ils taillent le silex, de nombreux outils ont été retrouvés : racloirs, bifaces, pics, ciseaux. Ils chassent le bison, l'aurochs, le cheval, le loup et le renne. Ils ont laissé les plus anciennes traces de sépultures en France



À partir de -33 000 av. JC, l'homme de Cro-Magnon, venu du Moyen-Orient, peuple les régions occupées par les hommes de Neandertal et le remplace progressivement. Les hommes de Cro-Magnon sont de remarquables artisans. Ils ont laissé des pointes de sagaies en os, longues et finement travaillées, des spatules, des poinçons, des lissoirs décorés. Les sites attestant de leur activité, sont très nombreux.

Vers -10000 av. JC., le climat se réchauffe. La fin des grandes glaciations amène la disparition du renne et du phoque. Une civilisation magdalénienne finale (Homo sapiens) se répand du sud-ouest français vers le nord-est, plus froid, à la poursuite du gibier.



Le Néolithique :

Vers -6000 av. JC, apparaissent progressivement la culture des céréales, la domestication des animaux, et les nouvelles techniques artisanales comme la poterie, le tissage, le polissage des pierres. Les groupes humains se sédentarisent, donnant naissance aux premiers villages et aux premiers tombeaux mégalithiques : tumulus, cairns, dolmens, et menhirs.

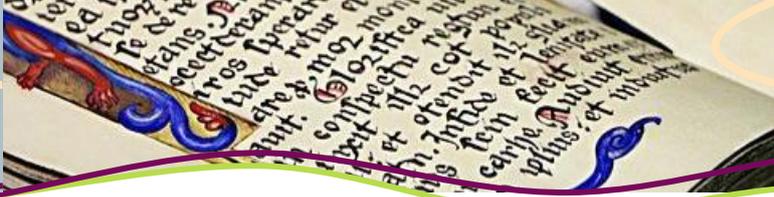


Il subsiste encore aujourd'hui de nombreux vestiges du Néolithique, tels que les menhirs et dolmens qui longent la vallée de l'Arkanson et du Loing, (le dolmen des landes (ci-dessus), le menhir des landes, le dolmen des pierres folle et la ciste des cous, tous présent sur la commune de Bazoges-en-Pareds). La découverte à la Jaudonnière, en 1916 à la Godée, par M. Constant Ferchaud, Maçon, d'une belle hache marteau (ci-contre), est également une trace de vie de nos ancêtres, aux derniers siècles néolithiques et aux premiers temps de l'âge du Bronze.



Mythologie :

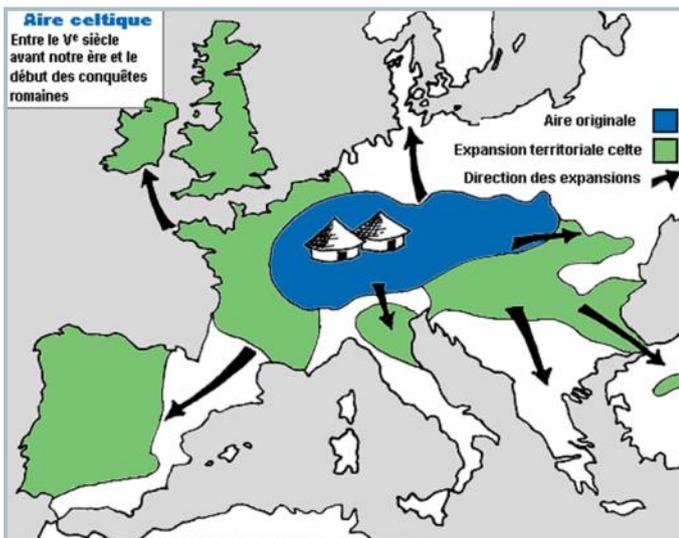
Les Pierres-Folles furent élevées par les fées. Douze fées chargées chacune d'un gros monolithe qu'elles portaient dans leur dos, s'acheminaient à des distances diverses vers la Pierre-Levée pour contribuer à sa construction lorsque tout à coup parut la Vierge, qui jeta l'épouvante dans leurs rangs. A sa vue, elles laissèrent choir leur fardeau aux lieux et places où elles étaient, et quittèrent ce lieu enchanteur pour n'y plus reparaître. En mémoire de cette victoire le menhir qui avoisine le dolmen porte le nom de la Vierge.



L'Antiquité :

La période Celte et Gauloise :

Nous savons peu de choses sur les Celtes car ils ne maîtrisaient pas l'écriture. Les descriptions écrites qui nous sont parvenues, ont été données par les grecs et les romains. Vers 800 et 700 av. J-C, pendant l'âge de fer, notre région est peuplée par les Celtes.



Les Celtes sont arrivés par l'est jusqu'au bord de l'océan Atlantique qu'ils ne pouvaient pas traverser, ils décidèrent de rester, attirés par le climat très doux et la terre fertile. Les Celtes de notre contrée étaient de la peuplade des Anagnutes, qui occupaient l'ouest du Bas-Poitou, notamment le Pays de Rais ou de Rets, le Pays de Paillé, les environs de St Laurent sur Sèvre et le Pays de Pareds. Les deux points les plus importants occupés par ce petit peuple, étaient le chef-lieu du Pays de Rais : Ratatium, et Alperium capitale du Pays de Pareds située sur les bords de l'Arkanson dans un territoire très fertile.



Les Celtes que les Romains appelaient « Gaulois » habitaient de petites huttes réunies en bourgades au bord de la mer, ou le long des fleuves car les hommes ont toujours eu besoin d'eau pour vivre et cultiver. La contrée presque entière était couverte d'épaisses forêts, où abondaient les loups, les ours et les aurochs.

De cette période, nous conservons l'appellations de lieux-dits: Champ Caillou, La pierre aigue, Les garnes, La Folie, et quelques autres qui rappellent des faits d'armes dont l'histoire n'a malheureusement pas conservé le souvenir : Le Champ des Batailles, Le Pré des Batailles, La Bataille.

Les premiers Gaulois adoraient et craignaient tout ce qui leur paraissait grand et inexplicable : les astres, le feu, les vents, le tonnerre. Plus tard, le druidisme



s'introduisit en Gaule et dès lors, les principales divinités furent *Toutatis*, le dieu suprême ; *Taranis*, le dieu du tonnerre ; *Esus*, le dieu de la guerre et *Ogmios*, le dieu de l'éloquence. Les ministres de ce culte étaient les druides et les druidesses. Les gaulois étaient polythéistes, c'est à dire qu'ils croyaient en une multitude de dieux. Les druides étaient savants, mais ils entourent leur science de mystère et la conservaient avec un soin jaloux. Ils remplissaient les fonctions de juges, de médecins et même de gouverneurs des cités. L'éducation de la jeunesse leur était confiée. Les druides n'élevaient ni temples, ni statues à leurs dieux qu'ils concevaient trop grands pour être enfermés dans l'enceinte d'un édifice ; c'était au sommet des montagnes ou dans de profondes forêts qu'ils accomplissaient les cérémonies de leur culte. Les sacrifices humains sont attestés chez les Gaulois par les fouilles des puits sacrificiels. Les druidesses prédisaient l'avenir et immolaient également des victimes qui étaient souvent des prisonniers de guerre.

Une des fêtes druidiques les plus solennelles était la récolte du gui sacré. À la fin de chaque année, on cherchait cette plante sur les chênes de la forêt ; lorsqu'on l'avait trouvée, le grand druide, vêtu de blanc, allait solennellement la couper avec une faucille d'or, pendant que d'autres la recevaient sur un voile de lin sans qu'elle touchât la terre. On la distribuait au peuple qui lui attribuait la vertu de guérir tous les maux. C'était l'objet d'une fête.



Julien Quéchon

Animaux en divagation.

Définition de la divagation Art. L211-23 du code rural :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

Tout chien divagant sur la voie publique sera emmené par la fourrière sur la demande de M. le Maire. Les propriétaires s'exposent donc à des frais !



« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié, trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas

LES AVANTAGES DE LA STÉRILISATION



sous la surveillance immédiate de celui-ci ; ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Nos chats doivent être identifiés, avoir un collier et si possible être stérilisés.

Faisons preuve de bon sens !

Il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...)

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment)**. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage (odeurs ou fumées)** et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour **nuisances olfactives**.

Textes de référence :

↳ Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (PDF - 83.8 KB)

↳ Circulaire du 26 avril 1982 relative à la modification du règlement sanitaire départemental type (Article 84)

↳ Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 sur l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux

↳ Code de l'environnement : article L541-21-1 (Interdiction des incinérateurs de jardin)

↳ Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique (Article 7 : sanction)

↳ Arrêté préfectoral



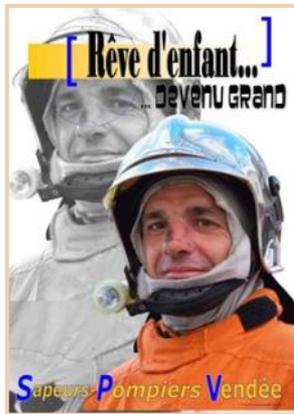
Les Sapeurs-Pompiers de la Caillère-Saint Hilaire.

Le Service départemental d'Incendie et de secours est composé de sapeurs-pompiers professionnels mais aussi, et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement. En plus des interventions quotidiennes, les sapeurs-pompiers sont sollicités pour participer aux dispositifs de sécurité mis en place lors de l'organisation d'évènement d'ampleur tels que les évènements sportifs (Arrivée du tour de France, Vendée Globe...)



vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact auprès du Groupement Territorial de Fontenay le Comte au **02. 51. 69. 56. 64.**



Pour faire face à un nombre croissant de sollicitations, l'ensemble des centres de secours a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, femmes et hommes, à partir de 16 ans,



France Services à Chaillé les Marais.

A l'heure où le tout numérique prend de plus en plus de place dans notre quotidien, les animatrices de France Services sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter vers le bon interlocuteur ou vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne, en toute confidentialité (dans les domaines de l'emploi, la santé, le logement, la famille, la mobilité, les droits, les démarches pour les pièces d'identité ou les cartes grises et permis de conduire ...)



telles que la Mission Locale, le conciliateur de justice, le conseiller mobilité, l'Adile 85, le juriste, pour conserver la proximité des services avec les usagers.

N'hésitez pas à vous y rendre pour connaître tous les services proposés par France Services, les animatrices vous y réservent un bon accueil et répondront au mieux à votre demande.



L'utilisation des outils informatiques peut se faire également en libre accès, un ordinateur, une imprimante, un scanner, une photocopieuse sont mis à votre disposition.



France Services accueille également des permanences hebdomadaires / mensuelles **sur rendez-vous**

France Services
 43 bis rue du 11 novembre
 85450 Chaillé les Marais
 Tel : **02.51.56.70.88 / 06.31.90.67.53**
franceservices@sudvendeelittoral.fr
 Du lundi au vendredi 8h45/12h15 13h/16h30

Paroisse Catholique Sainte Marie en Herminois.

Presbytère

4 Rue Lafayette - 85210 Ste Hermine

Tél. : 02.51.27.34.59

Sainte-hermine@catho85.org

Prêtres et Diacre

Pascal FOUCHET curé

Charles OGEREAU prêtre auxiliaire

Marc LUCAS diacre permanent

Correspondant communauté de la Jaudonnière :

Bernard FICHET

22, route des Grands Bois - 85110 La Jaudonnière

Tél : 06.88.16.17.67

L'année 2020 restera pour beaucoup d'entre nous une période d'interrogation, sur notre vie, sur ce qui est essentiel dans notre vie, sur nos priorités, sur notre liberté individuelle, sur notre vivre ensemble. Notre Eglise, elle aussi, a été bousculée dans ses missions, dans son agenda. Cette pandémie nous rappelle que nous ne maîtrisons pas tout, que nous ne savons pas de quoi demain sera fait et qu'il nous faut alors être en éveil, nous préparer à l'inattendu. *Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure (Mt 25.13)*. vigilant pour vivre, vivre pleinement.

Les difficultés sont inhérentes à la vie, même si parfois nous trébuchons, il nous faut malgré tout se relever, avancer, espérer.



L'Eglise de la Jaudonnière

L'Eglise annonce l'espérance au travers de ses différentes missions, qui sont :

- ↳ le service auprès des plus pauvres, des personnes en difficulté,
- ↳ l'accompagnement des personnes dans la peine, le deuil,
- ↳ l'annonce de l'Evangile (bonne nouvelle) au travers de la catéchèse auprès des jeunes, des familles et des moins jeunes,
- ↳ la rencontre, les moments de joie avec les célébrations, du dimanche, de baptême, de mariage, de communions, de confirmation, etc.

« Il ne faut pas que vous soyez abattus comme les autres, qui n'ont pas d'espérance ». (1Th 4.13)

Vivons dans l'espérance, bonne et sainte année 2021

Secours Catholique.

Sur le secteur
de SAINTE HERMINE
le Secours
Catholique,
C'est 80 bénévoles



Pour une solidarité locale, nationale et internationale

↳ Attribution de secours financiers aux personnes démunies, s'adresser à Bernard FICHET 22 route des grands bois LA JAUDONNIERE ;

↳ Un espace vêtements à Ste Hermine (près du stade), ouvert tous les mercredis de 14h30 à 17h00. Toute personne en difficulté, peut venir s'approvisionner pour une somme modique. Les vêtements convenables, d'actualité, propres et en bon état, donc portables, peuvent être déposés à l'Espace Vêtement.

Les jouets d'enfants en bon état sont également collectés pour être redistribués. Pour ces dépôts vous pouvez également vous renseigner chez Bernard FICHET

- ↳ Un atelier de convivialité pour des femmes isolées ;
- ↳ L'accueil des errants ;
- ↳ L'aide aux catastrophes naturelles, le soutien au projet de développement etc.

Pour financer ces actions :

- ↳ Les dons, les subventions municipales ;
- ↳ L'espace vêtement, la brocante, le vide grenier ;
- ↳ Les vieux métaux, (gazinières, machines à laver, frigos, tôles, batteries...) peuvent être déposés sur une plate forme accessible toute l'année chez René DELAHAYE, la Sédinière de ST MARTIN LARS. En cas de difficulté pour le transport, s'adresser à Yves ALLETRU Responsable pour La JAUDONNIERE.



Polleniz s'organise pour s'adapter à la diversité de ses activités et de ses adhérents. Polleniz, association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux, est en charge de la santé du végétal. Son nouveau président, Roland Foucault, élu lors de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020, a émis la volonté d'avoir un représentant dans chaque département où Polleniz mène des actions. Il sera donc secondé par 4 vice-présidents : Alain Colas (Loire-Atlantique), Catherine Girault (Sarthe), Richard Chamaret (Mayenne) et Jacques Rauturier (Vendée). Alain Pelloquin (trésorier), Luc Normand (trésorier adjoint), secrétaire (François Ouvrard), secrétaire adjoint (Claude Charron) complètent le bureau.

Le Conseil d'Administration est maintenant composé de 18 membres qui représentent les adhérents de chaque collège et de chaque département.

L'adhésion à Polleniz est ouverte aux professionnels de la filière végétale, aux collectivités territoriales et EPCI, aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs de luttes collectives. Les adhérents sont donc répartis en 4 collèges et bénéficient d'offres de services dédiées.

Polleniz applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'économie, l'environnement et/ou la santé publique.

Entre autres, l'association met en œuvre la lutte collective contre les chenilles urticantes

(processionnaires du pin, du chêne, Bombyx cul brun...). Elle anime et coordonne la lutte contre les Rongeurs aquatiques envahissants (RAE) grâce à son réseau de piègeurs bénévoles. Polleniz propose aussi aux communes d'adhérer à un Plan d'Action Collectif Frelon Asiatique (PAC FA) qui permet de mettre rapidement en œuvre une intervention en cas de détection d'un nid et d'assurer un suivi de la population de frelons asiatiques sur le territoire. Polleniz a également mis en place un plan d'action contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise et la Berce du Caucase. Ces plantes exotiques envahissantes représentent de réels enjeux de santé publique et environnementaux.

En outre, Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents experts dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé, qui peuvent vous accompagner aussi sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement comme pour vos besoins de formations.

Les collaborateurs sont répartis sur toute la région dans des antennes départementales que vous pouvez contacter pour obtenir plus de renseignements sur les actions de Polleniz.

Polleniz 85

Responsable d'antenne : Vanessa Penisson

Elu du 85 référent : Jacques Rauturier

Allée des Druides BP 141

85004 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 47 70 61

Mail : polleniz85@polleniz.fr

www.polleniz.fr

L'association ADMR
de la Caillère-St Hilaire.



L'association ADMR de La Caillère St Hilaire intervient sur les communes de La Caillère St Hilaire, La Jaudonnière et St Martin Lars en Saint Hermine

L'ADMR permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. La personne dans sa globalité, est au centre des actions de l'ADMR fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins.

Nos valeurs associatives sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.

Pour tout renseignement, contacter le secrétaire:

43 route de Nantes à Ste hermine

du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Secrétariat : 02.51.28.84.11

paysdesaintehermine@admr85.org

Vous pouvez aussi contacter la bénévole intervenant sur la commune:

Françoise PAVAGEAU 02.51.34.34.40

Ou prendre rendez-vous au Comité de Secteur et vous serez reçus au local de l'association à la Mairie de la Caillère St-Hilaire

Le bureau de l'ADMR est transféré à l'étage, salle au-dessus de la mairie

Nous avons besoin de vous : l'Association recrute de nouveaux bénévoles. **REJOIGNEZ-NOUS !**

Maison du Maître de Dignes.

Ecomusée incontournable pour tout comprendre du Marais poitevin, la Maison du Maître de Dignes se découvre en autonomie (pas besoin de réserver, il suffit de regarder les horaires d'ouverture !) ou avec un guide (pour les groupes d'adultes ou d'enfants à partir de 10 personnes, sur réservation).

Les supports de médiation sont variés (vidéos, panneaux, photos, objets anciens, modules interactifs), et la visite dure environ 1h30. D'avril à septembre, nous accueillons des chèvres poitevines et des baudets du Poitou !

Au cours d'une visite en autonomie, deux options s'offrent aux familles :

- ↪ Livret-jeu pour les 7-12 ans
- ↪ Parcours guidé sur smartphone pour devenir « Apprenti Maître de Dignes », grâce à l'application gratuite Baludik

En été, le site s'anime :

- ↪ Visite guidées avec guide en costume du XIXème siècle
- ↪ Visites animées spécialement conçues pour les enfants (pour les 3-6 ans avec un conte près de la cheminée, ou pour les 7-10 ans avec la femme du Maître de Dignes qui raconte son quotidien)
- ↪ Promenades à dos d'âne
- ↪ Sorties découvertes de la bonde avec un professionnel de la gestion de l'eau (bonde = ouvrage hydraulique pour faire passer l'eau du marais mouillé vers le marais desséché)
- ↪ Le petit plus : pendant les visites animées pour les enfants, le guide est en costume et les enfants peuvent porter des coiffes ou des chapeaux pour se mettre dans l'ambiance !

Incontournables : les Fêtes du Four !

Les Fêtes du Four auront lieu le 21 juillet et le 11 août 2021.

Si vous ne connaissez pas encore cette fête, notez dès maintenant les dates dans votre agenda.

Pendant cette journée festive organisée par l'association de la Maison du Petit Poitou, le four à bois est allumé pour y faire cuire le repas servi le soir. La spécialité à ne pas manquer est la tarte aux fruits !

L'après-midi est gratuite et festive : exposants, artisans, jeux en bois vous attendent à partir de 15h. Le soir, sur réservation, vous pourrez déguster le repas

cuit au four et assister à un spectacle (selon programmation).



Infos pratiques :

Pour en savoir plus ou connaître les dates de nos animations, n'hésitez pas à consulter notre site Internet www.maisondumaitrededignes.fr

Ouvert toute l'année sauf en janvier.

Entrée 5 € ou 3,50 € - Gratuit jusqu'à 18 ans.

info@mmd-maraispoitevin.fr – 02 51 56 77 30
 Animaux non acceptés (sauf chien guide d'aveugle)
 Espace pique-nique sur place



Nos coordonnées : Agir pour l'autonomie

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée -
39bis, rue de la Marne - BP 639
85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page facebook: [Comité valentin haüy - Vendée](#)

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs



Accueille, informe, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'un métier, d'une formation, d'un soutien vers l'autonomie et l'emploi.



Jeunes 16-25 ans

Passerez en mode **avenir !**

Mission Locale du Sud Vendée:

une seule adresse pour tous leurs projets.



...un **métier** qui plaît

...une **formation** pour y arriver

...des **solutions** pour la vie quotidienne

Un accueil de proximité

FONTENAY LE COMTE- SIEGE

47 rue Tiraqueau

02 51 51 17 57

contact@mlsv.fr

www.missionlocalesudvendee.com



A ouvert en octobre 2019 un service gratuit « Le Point Conseil Budget » (PCB), c'est un lieu d'accueil dont la finalité est de prévenir les difficultés budgétaires et de lutter contre les situations de surendettement des particuliers.

Les missions du PCB sont :

- ↳ Informer le public sur la gestion budgétaire et financière,
- ↳ Conseiller et orienter les personnes par un accueil personnalisé, confidentiel et gratuit dans la gestion de leur budget au quotidien,
- ↳ Réaliser un diagnostic de la situation financière de la personne afin de faire des propositions pour maîtriser son budget et accéder à ses droits,
- ↳ Proposer un accompagnement aux personnes dont la situation financière est fragile,
- ↳ Accompagner les personnes à faire face à une situation de surendettement...

Contacts du « Point Conseil Budget » :

Par téléphone au 02.51.44.37.10

Par mail : pcb@udaf85.fr

Site: www.udaf85.fr

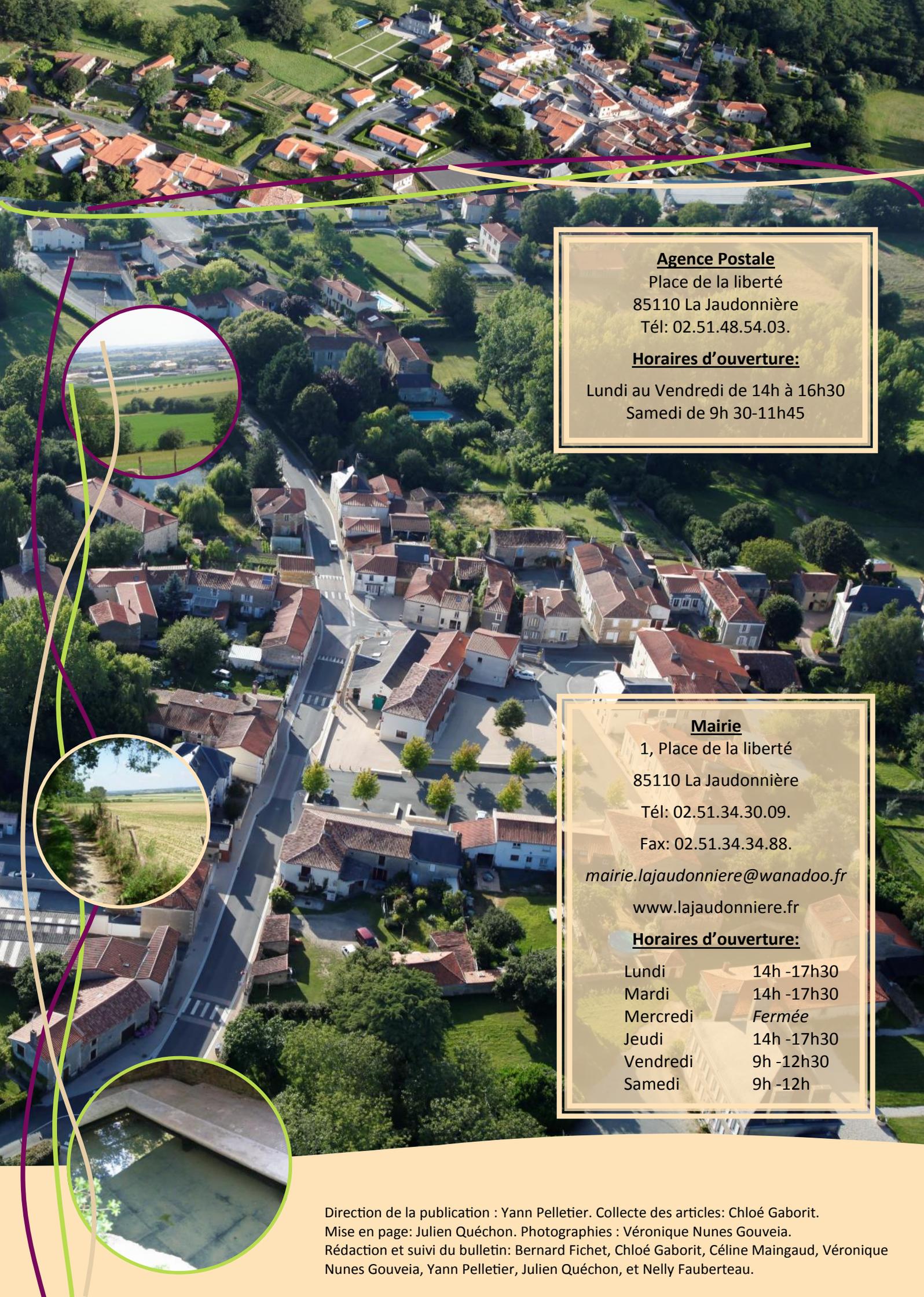


CEIDRE



L'association CEIDRE (Centre d'Insertion et de Retour à l'Emploi) dont le siège social est situé 9, route de la Roche sur Yon à Sainte-Hermine, (tél : 02 51 28 82 32). La mission de Ceidre : apporter un accompagnement de qualité et développer des capacités d'insertion à des personnes fragilisées, rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Si vous voulez nous connaître davantage, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://sites.google.com/view/ceidre85> ou à nous contacter.



Agence Postale

Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture:

Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Samedi de 9h 30-11h45

Mairie

1, Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.34.30.09.
Fax: 02.51.34.34.88.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	Fermée
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

Direction de la publication : Yann Pelletier. Collecte des articles: Chloé Gaborit.
Mise en page: Julien Quéchon. Photographies : Véronique Nunes Gouveia.
Rédaction et suivi du bulletin: Bernard Fichet, Chloé Gaborit, Céline Maingaud, Véronique Nunes Gouveia, Yann Pelletier, Julien Quéchon, et Nelly Fauberteau.